

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1832

présenté par

Mme Sas, rapporteure, M. Lahais, rapporteur Mme Chatelain, M. Amirshahi, Mme Arrighi,
Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau,
M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier,
Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff,
Mme Laernoès, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian,
M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	11 000 000	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	11 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	11 000 000	11 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Cerema a connu sous le précédent quinquennat une forte baisse de ses effectifs (-500 ETP, soit environ -20 %) et des moyens alloués par l'État (-22 %). Il a opéré un réel effort de restructuration et a poursuivi sa transformation pour accompagner le mouvement de décentralisation et faciliter, pour les collectivités, l'accès à un expertise. Il a aussi veillé à renforcer, à mesure des remplacements, les équipes au sein de ses 27 implantations territoriales, de manière à assurer la prise en compte de la diversité et des spécificités locales. Alors qu'il a contribué de manière significative à l'effort de redressement des finances publiques, qu'il apporte une expertise véritablement opérationnelle aux directions de l'administration centrale et services déconcentrés de l'État, comme aux collectivités territoriales, une importante baisse de sa dotation dans le projet de loi de finances pour 2025. Or il doit faire face à des coûts croissants, liés notamment à l'inflation.

Si cette baisse devait être confirmée, l'établissement serait contraint, pour assurer son fonctionnement, de prendre sur les moyens consacrés aux collectivités tels que le programme ponts, qui est crucial pour les collectivités territoriales.

C'est pourquoi le présent amendement vise augmenter les crédits alloués au CEREMA de 11 millions d'euros.

De ce fait, le présent amendement augmente les crédits de l'action 11 « Etudes et expertise en matière de développement durable » du programme 159 *Expertise, information géographique et météorologie* (qui porte les crédits du Cerema) de 11 millions d'euros et réduit en compensation de la même somme l'action 7 « Pilotage, support, audit et évaluations » du programme 217 *Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables*.

Néanmoins l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme et les auteurs de cet amendement appellent le Gouvernement à lever le gage en séance publique.